



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 3 avril 2025 — N° 198

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Roy.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Joseph Jacques.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association des bénévoles de l'Hôpital du Suroît.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de L'Envol.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Martin Longchamps.

3 avril 2025

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une tournée de consultation sur le développement énergétique au Québec.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre-Femmes de Lotbinière.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire d'Avalanche Québec.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la maison Le FAR.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de porter le message d'élèves du centre Louis-Jolliet.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Kelly-Ann Nadeau.

3 avril 2025

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 98 Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 98.

M. Derraji (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 899 Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois

3 avril 2025

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **413** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 899.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 898 Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **414** en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 898.

Dépôts de documents

Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, dépose :

Le rapport de revue de mandat de la Société du Plan Nord, en date du 31 octobre 2024.

(Dépôt n° 2444-20250403)

3 avril 2025

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 264 concernant les exceptions du Québec contenues dans l'Accord de libre-échange canadien, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 mars 2025 par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

(Dépôt n° 2445-20250403)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 27 mars ainsi que les 1^{er} et 2 avril 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2446-20250403)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

À 10 h 49, Mme la présidente suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 11 h 19.

3 avril 2025

Mme la présidente fait une déclaration sur le respect du Règlement et du décorum par l'ensemble des députés dans les débats et lors de la période des questions et réponses orales.

La période de questions et réponses orales se poursuit.

À la demande de Mme la présidente, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le Plan québécois des infrastructures; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Marissal (Rosemont), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Jean Campeau, ancien ministre des Finances du Québec et député de Crémazie, coprésident de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et président-directeur général de la Caisse de dépôt et de placement du Québec;

QU'elle souligne son soutien remarquable à l'essor des entreprises québécoises;

QU'elle rappelle sa passion pour le Québec et le dévouement avec lequel il a servi ses concitoyens tout au long de sa carrière;

3 avril 2025

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

QUE les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en l'honneur de son service public et de sa contribution à l'économie québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Gentilcore (Terrebonne) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les certificats d'acceptation du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Gentilcore (Terrebonne), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue l'esprit positif et rassembleur porté par les signataires de la déclaration « Soyons extraordinaires » face aux menaces de notre voisin américain;

QU'elle lance un message clair pour défendre la société que les Québécoises et Québécois ont bâtie au fil des générations, et qui est la leur, qu'elle ait été reçue en héritage ou choisie en cours de route;

3 avril 2025

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les succès que connaît le Québec ont été construits à force de courage, d'entrepreneuriat, de créativité et d'entraide, et que cet héritage est le meilleur atout pour traverser les crises;

QU'elle réaffirme la volonté de créer au Québec une société prospère, soudée et verte, pour protéger nos hivers, notre fleuve, nos lacs, nos forêts, mettre un toit au-dessus de toutes les têtes et un repas sur toutes les tables, et faire vivre le souffle de notre langue et de notre culture;

QU'enfin l'Assemblée nationale appuie cette déclaration portée par des milliers de citoyennes et citoyens de tous les milieux et de toutes les régions du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **415** en annexe)

Pour : **89** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux;

3 avril 2025

- la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi sur l’intégration nationale.

Mme D’Amours, deuxième vice-présidente, donne l’avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail afin d’organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L’Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 avril 2025, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, soit maintenant adopté.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

3 avril 2025

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le jeudi 10 avril 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 22 avril 2025, de 9 h 45 à 12 h 10 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 23 avril 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 24 avril 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Mouvement laïque québécois
Centre consultatif des relations juives et israéliennes
Mmes Nadia El-Mabrouk et Marie-Claude Girard,
membres du conseil d'administration du Rassemblement
pour la laïcité, conjointement
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des syndicats de l'enseignement et la Centrale
des syndicats du Québec, conjointement
M. Normand Baillargeon, philosophe et politologue
Pour les droits des femmes du Québec
M^e Julie Latour, Juristes pour la laïcité et la neutralité
religieuse de l'État
Fédération québécoise des directions d'établissements
d'enseignement
Fédération des comités de parents du Québec

3 avril 2025

Regroupement des comités de parents autonomes du Québec
Fédération des centres de services scolaires du Québec
Fédération des établissements d'enseignements privés
M. Claude Kamal Codsì, ancien membre du conseil d'administration du Rassemblement pour la laïcité
Fédération autonome de l'enseignement
Association québécoise des cadres scolaires
Association québécoise du personnel de direction des écoles
Commission des droits de la personne et de la jeunesse
M. Louis-Philippe Lampron, professeur à l'Université Laval
Droit collectif Québec
Barreau du Québec
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Mme Julie Larochelle-Audet, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal,
Mme Corina Borri-Anadon, Université du Québec à Trois-Rivières, Mme Sivane Hirsch, Université Laval, M. Xavier St-Pierre, Université du Québec à Trois-Rivières, Mme Josée Charette, Université du Québec à Montréal, Mme Marie-Odile Magnan, Université de Montréal, et Mme Hana Zayani, étudiante au doctorat à l'Université de Montréal, conjointement
Protecteur national de l'élève

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

3005

3 avril 2025

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, portant sur le sujet suivant : « Le gouvernement caquiste qui pige dans le compte des aînés qui vivent dans une RPA et qui ont 5 000 \$ ou plus dans leur compte bancaire, afin de leur faire payer leurs soins à domicile ».

À 13 h 13, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 89 est adopté.

3 avril 2025

M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 89 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Bonnardel, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 8 avril 2025, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 15 h 46, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 avril 2025, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

3 avril 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan), proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 899, Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois :

(Vote n° 413)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	
		McGraw (PLQ)	
	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	

3 avril 2025

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 898, Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement :

(Vote n° 414)

POUR - 102

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	(Hull)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Massé (QS)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)	

3 avril 2025

Sur la motion de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Gentilcore (Terrebonne) :

(Vote n° 415)

POUR - 89

Allaire (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemieux (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	(Hull)
(La Pinière)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
	Girard (CAQ)	McGraw (PLQ)	
	(Lac-Saint-Jean)		